

CLASSEMENT SANS SUITE
D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Dossier déposé le 02/06/2026		N° PC 78623 26 Y0002
Par :	MARC GARELLI	Projet : Le projet envisagé est une construction d'un pavillon à usage d'habitation principale de forme traditionnelle de type Vide-Sanitaire/RDC/Comble aménagé en partie. Les toitures sont composées en 2_pans symétriques à 45° ornée d'un Châssis de toit, intégré dans le rampant du toit 1x(78/98) et de deux lucarnes à capucine. L'appentis sera en 2 pans symétriques à 35°.
Demeurant à :	35A Rue des Pâtis 78690 Saint-Rémy-l'Honoré	
Pour :	Nouvelle construction	
Sur un terrain sis à :	Chemin De Bazemont AC174	

Objet : Retrait avant décision d'une demande de permis de construire

Réf : Votre courrier en date du 24/08/2026

Monsieur,

Par demande sus visée, vous me demandez de procéder à l'annulation de la demande de permis de construire décrite dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle, en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Fait à LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE, le 05 Octobre 2026
Le Maire Françoise CHANCEL

